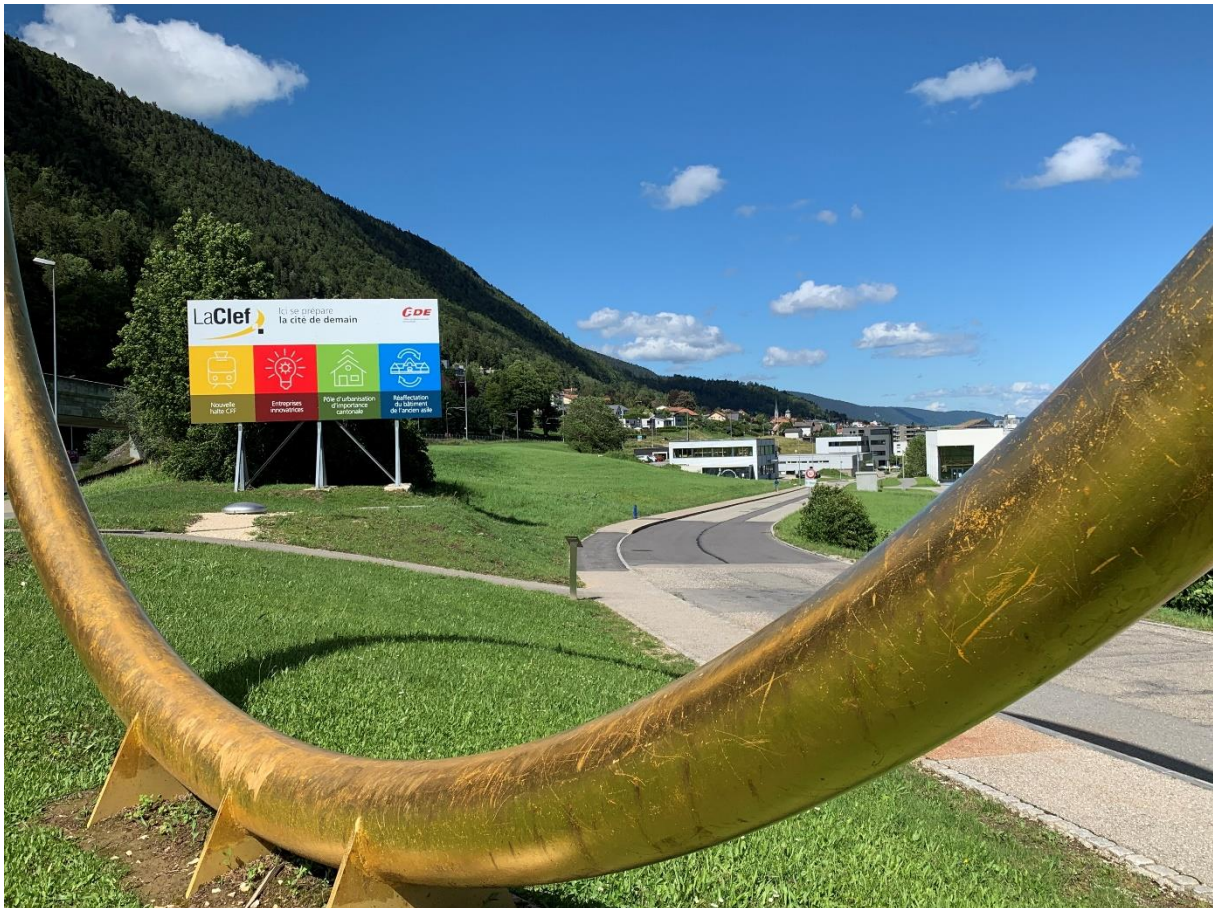


CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-IMIER

Bienvenue dans la cité de demain!



Situé à l'entrée ouest de la localité, à deux pas de l'anneau doré, le panneau promotionnel de la zone de La Clef a été remplacé tout récemment. La nouvelle version met le cap sur l'avenir.

Désormais totalement occupé, le Parc technologique III n'a plus besoin de publicité. Le moment était par conséquent venu de remplacer le panneau vantant les mérites de ce bâtiment destiné à accueillir de nouvelles entreprises en terres imériennes.

Le choix de la Commission économie et tourisme, en charge du dossier, s'est porté sur un graphisme sobre mais coloré. Tout en rappelant que la zone de La Clef constitue un pôle de développement économique (PDE) du canton de Berne, le contenu évoque les points forts du programme de législature 2019-2022 spécifiquement liés à cette partie du territoire communal.

Ainsi, on y apprend que la zone héberge des entreprises innovatrices, qu'elle accueillera dans un avenir plus ou moins proche une nouvelle halte CFF et un pôle d'urbanisation d'importance cantonale ; enfin, que le Conseil municipal ambitionne de réaffecter le bâtiment de l'ancien asile. Le tout constitue un projet d'avenir qui repose sur des axes forts et concrets.

Zone bleue entre parenthèses

Saint-Imier se met une nouvelle fois à l'heure estivale en matière de parcage. Compte tenu des expériences positives enregistrées ces dernières années, il a en effet été décidé de suspendre les contrôles de stationnement en zone bleue durant un mois.

Du lundi 13 juillet au samedi 8 août y compris, les automobilistes pourront garer leur véhicule dans les secteurs en zone bleue au-delà du temps prescrit, sans apposer le disque réglementaire. Mais, il va de soi que toutes les autres règles de la circulation routière devront être scrupuleusement respectées également durant cette période de quatre semaines.

Agence AVS temporairement fermée

En raison de travaux, l'agence AVS régionale de Saint-Imier-Renan-Sonvilier-Villeret sera fermée du lundi 6 juillet au vendredi 17 juillet. Elle sera par contre atteignable par téléphone au 032 942 44 82 pendant les heures d'ouverture de la Municipalité. Quant aux documents, ils peuvent être glissés dans la boîte aux lettres communale extérieure ou dans celle de l'agence.

Horaire d'été à l'administration communale

Suite à l'expérience positive des dernières années, la Municipalité de Saint-Imier va réintroduire un horaire d'été allégé. Ainsi, l'administration communale sera disponible selon des plages réduites du lundi 13 juillet au vendredi 7 août 2020.

Durant ces quatre semaines, l'administration et les différents services municipaux seront ouverts uniquement le matin, selon l'horaire habituel, soit de 08h00 à 11h45, à l'exception du jeudi. Ce jour-là, ils resteront fermés toute la journée. La population aura toutefois la possibilité de fixer un rendez-vous en dehors de ces plages horaires.

Pour ce qui est des services de piquet, ils resteront évidemment atteignables, mais uniquement pour les cas d'urgence (électricité, eau et gaz).

Pause estivale pour le Conseil municipal

Les membres de l'Exécutif imérien siégeront une dernière fois avant la pause estivale le mardi 7 juillet prochain. A l'issue de cette vingt-deuxième séance ordinaire de l'année, ils observeront une pause d'un mois. Les délibérations reprendront le mardi 11 août. Le Conseil municipal souhaite un très bel été à toutes et à tous.

(cm)

Saint-Imier, le 1^{er} juillet 2020